

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

En notre qualité de commissaire aux comptes de «CAP OBLIG SICAV», et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «CAP OBLIG SICAV», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 septembre 2019, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 21.003.979 DT, et un résultat net de la période du troisième trimestre 2019 s'élevant à 356.093 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « CAP OBLIG SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30septembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :
 - Au cours du troisième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en emprunts obligataires et parts des OPCVM à des taux en deça de la limite minimale de 50% de l'actif sans excéder 80%, fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 septembre 2019, ce taux est de l'ordre de 44,44%.
 - Au cours du troisième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 30% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 septembre 2019, ce taux est de l'ordre de 37,66%.
 - Au cours du troisième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 septembre 2019, ce taux est de l'ordre de 55,56%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 30/09/2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	4.1	9 351 840	15 427 386	13 725 005
AC1a Actions et valeurs assimilées		964 968	1 159 437	1 001 889
AC1b Obligations et valeurs assimilées		8 386 872	14 267 949	12 723 116
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		11 689 741	10 557 863	6 838 142
AC2a Placements monétaires	4.3	11 474 664	10 437 399	6 472 307
AC2b Disponibilités		215 077	120 464	365 835
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		21 041 581	25 985 249	20 563 147
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	16 069	19 702	16 198
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	21 533	18 422	17 969
Total Passif		37 602	38 124	34 167
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	4.7	20 105 572	25 044 927	19 559 862
CP2 - Sommes distribuables		898 407	902 198	969 118
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		113	148	116
CP2b Sommes distribuables de la période		898 294	902 050	969 002
Actif Net		21 003 979	25 947 125	20 528 980
Total Passif et Actif Net		21 041 581	25 985 249	20 563 147

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 30/09/2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Exercice Clos le 31/12/2018	
PR1	Revenus du portefeuille Titres	4.2	126 473	416 255	201 824	612 922	801 517
PR1a	Dividendes		-	-	-	-	-
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		126 473	416 255	201 824	612 922	801 517
PR2	Revenus des placements monétaires	4.4	274 492	630 095	220 670	523 782	701 011
Total Revenus des Placements			400 965	1 046 350	422 494	1 136 704	1 502 528
CH1	Charges de gestion des placements	4.8	(49 653)	(137 529)	(62 480)	(179 653)	(232 688)
Revenus Nets des Placements			351 312	908 821	360 014	957 051	1 269 840
CH2	Autres charges	4.9	(6 572)	(18 422)	(7 968)	(23 024)	(29 918)
Résultat d'Exploitation			344 740	890 399	352 046	934 027	1 239 922
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(457)	7 895	(94 739)	(31 976)	(270 920)
Sommes distribuables de la Période			344 283	898 294	257 307	902 051	969 002
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		457	(7 895)	94 739	31 976	270 920
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		8 353	10 852	991	9 414	1 884
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		3 000	98 335	11 462	27 063	44 718
Résultat Net de la Période			356 093	999 586	364 499	970 504	1 286 524

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 30/09/2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Exercice Clos le 31/12/2018
<u>Variation de l'actif net</u>					
AN1 -	<u>résultant des opérations d'exploitation</u>				
	356 093	999 586	364 499	970 504	1 286 524
AN1a -	344 740	890 399	352 046	934 027	1 239 922
AN1b -	8 353	10 852	991	9 414	1 884
AN1c -	3 000	98 335	11 462	27 063	44 718
AN2 -	<u>Distribution de dividendes</u>				
	-	(730 957)	-	(1 117 063)	(1 117 063)
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>				
	662 459	206 370	(3 396 755)	1 789 578	(3 944 588)
AN3a	<u>Souscriptions</u>				
	6 307 785	31 152 787	7 456 248	35 378 341	42 740 310
CSS	6 074 021	30 059 045	7 234 583	34 029 838	41 091 073
RSND	34 015	135 894	8 539	24 340	35 431
S					
RSD	199 749	957 848	213 126	1 324 163	1 613 806
AN3b	<u>Rachats</u>				
	(5 645 326)	(30 946 417)	(10 853 003)	(33 588 763)	(46 684 898)
CSR	(5 414 116)	(29 633 112)	(10 532 716)	(32 391 055)	(44 938 342)
RSND	(31 007)	(125 304)	(12 403)	(25 598)	(45 825)
R					
RSD	(200 203)	(1 188 001)	(307 884)	(1 172 110)	(1 700 731)
	1 018 552	474 999	(3 032 256)	1 643 019	(3 775 127)
AN4 -	<u>Actif net</u>				
AN4a	19 985 427	20 528 980	28 979 382	24 304 107	24 304 107
AN4b	21 003 979	21 003 979	25 947 126	25 947 126	20 528 980
AN5 -	<u>Nombre d'actions</u>				
AN5a	192 291	194 619	282 183	232 970	232 970
AN5b	198 857	198 857	249 306	249 306	194 619
	105,624	105,624	104,077	104,077	105,483
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>				
	6,45%	6,49%	5,33%	4,82%	4,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- ✓ Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- ✓ A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 septembre 2019 de titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019 à 9.351.840 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées		8 104 350	8 386 872	39,93%
Emprunts d'Etat		1 250 000	1 267 920	6,04%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 250 000	1 267 920	6,04%
Emprunts de sociétés		6 854 350	7 118 952	33,89%
ATB 2007/1	3 000	75 000	76 862	0,37%
ATL 2013/2	8 000	320 000	336 160	1,60%
ATL 2017/1	5 000	300 000	309 900	1,48%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	200 000	210 900	1,00%
AttijariLease 2014	10 000	200 000	209 176	1,00%
BTE 2010/1	2 000	20 000	20 051	0,10%
BTE 2016	10 000	600 000	624 232	2,97%
BTK 2012/1	15 000	214 350	223 818	1,07%
CIL 2013/1	2 000	80 000	83 802	0,40%
CIL 2014/2	7 000	140 000	145 690	0,69%
CIL 2015/2	3 500	140 000	147 888	0,70%
CIL 2016/1	2 500	100 000	102 262	0,49%
CIL 2016/2	5 000	300 000	311 244	1,48%
HL 2014/1	15 000	300 000	316 896	1,51%
HL 2015/1	5 000	100 000	102 592	0,49%
HL 2017/3	3 500	280 000	292 175	1,39%
HL 2017/2	3 500	210 000	212 915	1,01%
HL SUB 2015/1	3 000	120 000	126 295	0,60%
HL 2015/2	4 000	160 000	165 002	0,79%
HL SUB 2018/1	3 500	280 000	287 445	1,37%
HL 2018/2	1 000	100 000	105 327	0,50%
MODERN LEASING 2012	5 000	100 000	103 204	0,49%
TL 2014/1	10 000	400 000	410 024	1,95%
TL 2018/1	3 500	280 000	287 151	1,37%
TL 2014/2	13 000	780 000	818 667	3,90%
TLF 2019-1	2 500	250 000	255 918	1,22%
TUN FACTOR 2014/1	15 000	300 000	312 948	1,49%
UIB SUB 2015	3 000	60 000	61 020	0,29%
UIB SUB 2016	5 000	300 000	313 040	1,49%
UIB 2009/1	2 500	125 000	126 214	0,60%
UIB 2011/1	1 000	20 000	20 134	0,10%
Titres OPCVM		952 233	964 968	4,59%
FCP SALAMETT CAP	58 561	952 233	964 968	4,59%
Total Portefeuille Titres		9 056 583	9 351 840	44,52%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du troisième trimestre 2019 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-07-2019	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-09-2019
Obligations et Valeurs assimilées	887 500	-	512 500	512 500	-	375 000
<i>Emprunts d'Etat</i>	-	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	887 500	-	512 500	512 500	-	375 000
HL 2017/2	280 000	-	70 000	70 000	-	210 000
CIL 2014/1	200 000	-	200 000	200 000	-	-
UIB 2009/1	137 500	-	12 500	12 500	-	125 000
AIL 2014/1	200 000	-	200 000	200 000	-	-
UIB 2011/1	30 000	-	10 000	10 000	-	20 000
BTE 2010/1	40 000	-	20 000	20 000	-	20 000
Titre des OPCVM	949 228	500 016	500 011	497 011	3 000	952 233
FCP SALAMETT CAP	949 228	500 016	500 011	497 011	3 000	952 233
Total	1 836 728	500 016	1 012 511	1 009 511	3 000	1 327 233

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 juillet 2019 au 30 septembre 2019 totalisent 126.473 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Obligations de Sociétés	110 457	346 204	160 443	483 577	630 791
Revenus des Emprunts d'Etat	16 016	70 051	41 381	129 345	170 726
Dividendes	-	-	-	-	-
Total	126 473	416 255	201 824	612 922	801 517

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 septembre 2019 à 11.474.664 DT contre 6.472.307DT au 31 décembre 2018. Le détail des placements monétaires à la date du 30 septembre 2019 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
Placements à Terme	3 500 000	3 551 456	16,91%
PLT 05/08/2019 ATB 3 mois à 11%	1 500 000	1 520 614	7,24%
PLT 30/07/2019 BTK 3 mois à 11,08%	1 000 000	1 015 300	4,83%
PLT 29/07/2019 BTK 6 mois à 11,08%	1 000 000	1 015 542	4,83%
Certificats de Dépôt	7 873 270	7 923 208	37,72%
CD_11%_24/09/2019 UNIF 70 jours	983 247	984 922	4,69%
CD_11%_11/09/2019 ML 90 jours	978 589	983 347	4,68%
CD_11,08%_17/09/2019 BTK 90 jours	1 467 656	1 472 687	7,01%
CD_11%_27/09/2019 ATB 10 jours	1 496 345	1 497 807	7,13%
CD_11%_16/07/2019 ML 90 jours	978 589	996 907	4,75%
CD_11%_26/08/2019 AIL 60 jours	985 597	994 239	4,73%
CD_11%_20/08/2019 AIL 70 jours	983 247	993 299	4,73%
Total	11 373 270	11 474 664	54,63%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 274.492DT pour la période allant du 01 juillet 2019 au 30 septembre 2019 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du troisième trimestre 2019.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements à Terme	84 296	189 000	72 313	141 117	198 884
Revenus des Certificats de Dépôt	190 196	441 095	148 357	382 665	502 127
Total	274 492	630 095	220 670	523 782	701 011

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 16.069 DT au 30 septembre 2019 contre 16.198 DT au 31 décembre 2018.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2019	Valeur au 30/09/2018	Valeur au 31/12/2018
TCL à payer	317	358	298
Retenue à la Source	19 416	15 856	15 856
Redevance CMF	1 800	2 208	1 815
Total	21 533	18 422	17 969

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 juillet 2019 au 30 septembre 2019 s'élève à 1.018.552 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	674 266
Variation de la part Revenu	344 286
Variation de l'Actif Net	1 018 552

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2019 se détaillent comme suit :

	Capital au 30/06/2019	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2019
Montant	19 325 890	6 074 021	(5 414 116)	19 985 795(*)
Nombre de titres	192 291	60 436	(53 870)	198 857
Nombre d'actionnaires	478	101	(61)	518

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2019. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2019 au 30-09-2019).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/09/2019
Capital sur la base part de capital de début de période	19 985 795
Variation des +/- values potentielles sur titres	10 852
+/- values réalisées sur cession de titres	98 335
Régul des sommes non distribuables de la période	10 590
Capital au 30.09.2019	20 105 572

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire	49 653	137 529	62 480	179 653	232 688
Total	49 653	137 529	62 480	179 653	232 688

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2019 s'élève à 49.653 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance CMF	5 563	15 409	6 889	20 128	26 071
TCL	1 008	2 813	1 079	2 896	3 846
Services Bancaires et assimilés	-	-	-	-	1
Autres impôts et taxes	-	200	-	-	-
Total	6 572	18 422	7 968	23 024	29 918